

Consultation parallélisée ZAC des Costils (Les Pieux – 50)

Compte-rendu de la première réunion publique

Conformément aux dispositions découlant notamment de la loi du 23 octobre 2023 dite « Industrie verte » et du décret du 6 juillet 2024, une première réunion publique s'est tenue en mairie de Les Pieux le 26 février 2026, soit le lendemain de l'ouverture de la consultation parallélisée.

Étaient présents :

- Mme BIHEL, maire de la commune
- M. LESEIGNEUR, adjoint au maire
- M. DUFFAILLY, directeur du développement économique de la communauté d'agglomération du Cotentin
- M. BOISHARDY, chargé de projet, direction ingénierie et bâtiments de la communauté d'agglomération du Cotentin
- M. LEGRAND, bureau d'études SA2E
- M. OZOUF, bureau d'études EXECO

7 personnes composaient le public.

La réunion a débuté à 18h35 par un mot d'accueil de Madame BIHEL qui a tracé un bref historique du projet et indiqué l'importance que lui accordait la municipalité.

J'ai ensuite exposé les principes de la procédure de concertation parallélisée et indiqué ce qui la distinguait d'une enquête publique « classique ».

Enfin, MM. LEGRAND et OZOUF ont présenté les grandes lignes du projet d'aménagement de la ZAC et les enjeux environnementaux qui s'y attachaient.

Après ces différentes interventions, la parole a été donnée au public. Les questions de celui-ci ont porté sur trois thèmes :

- *Mobilités et circulations* :

- > Desserte en bus dans le sens Cherbourg – Les Pieux (absence d'arrêt) : les motifs de cette situation, liée à des problèmes de sécurité pour les piétons, ont été expliqués. Une note sera ultérieurement produite sur ce point par la communauté d'agglomération et sera postée sur le registre dématérialisé dédié à la concertation.
- > Raccordement piétonnier de la ZAC au bourg : Mme BIHEL annonce la création d'un cheminement. Les représentants de la communauté d'agglomération ajoutent que des circulations douces seront créées au sein de la ZAC.
- > Risques de congestion routière : les représentants de la communauté d'agglomération indiquent qu'une étude de circulation consultable dans le dossier écarte ce risque.

- *Replantation de haies* en compensation de celles détruites lors des futurs aménagements : des précisions sont apportées sur le sujet quant aux lieux et aux conditions des nouvelles plantations. Il est notamment souligné le projet de replantation de certaines haies qui garantit le maintien d'une certaine biodiversité ainsi que le ratio de 1 à 3 existant entre les linéaires supprimés et ceux replantés.

D'autre part, il est précisé que l'aire de stockage pour entreprises de BTP située sur le territoire de Benoistville sera réaménagée pour en faire un espace de qualité sur le plan environnemental.

- *Devenir d'entreprises actuellement implantées sur la zone des Hauts Vents* : cette thématique ne relève pas de l'autorisation environnementale donnant lieu à la présente consultation. Les représentants de la communauté d'agglomération précisent que la commercialisation de l'extension de la ZAC n'interviendra qu'en octobre 2027. Dans l'intervalle, des contacts peuvent néanmoins être établis avec les services de la collectivité.

Les échanges synthétisés ci-dessus se sont déroulés de manière très constructive et avec le souci d'informer complètement les intervenants.

La réunion s'est achevée à 20 heures.



Pierre Guinot-Deléry
Commissaire enquêteur